

Interpellation présentée par le député:

M. Guy Mettan

Date de dépôt : 23 avril 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le Conseil d'Etat a-t-il entrepris les démarches pour bénéficier, par le biais de l'impôt à la consommation sur les carburants, d'un financement de la Confédération pour le projet de pont sur la rade ?

Au début de l'année 2008, le Conseil fédéral répondait à une interpellation d'un conseiller national genevois sur le financement de la traversée du lac par la Confédération, en disant en substance :

Oui, le projet de traversée de la rade pourrait bénéficier d'un financement de la Confédération, à condition que la demande de subventionnement soit adressée dans les meilleurs délais. Ce financement ne pourrait pas être assuré par le fonds d'infrastructure, mais par un fonds alimenté par l'impôt à la consommation sur les carburants, dont l'échéance est fixée à 2028. Par conséquent, vu aussi que d'autres projets entreraient en concurrence avec celui d'un pont sur la rade, il était plus que recommandé de déposer très vite une demande de subventionnement via ce fonds

Pour faire court, il apparaît que le Conseil fédéral s'intéresse à un objet tel que la traversée de la rade et préconise d'agir vite pour obtenir un financement fédéral du projet, ce qui représente une opportunité à ne pas laisser passer.

D'où ma question : le Conseil d'Etat a-t-il entrepris les démarches pour obtenir un financement pour le projet de pont sur la rade par le biais de ce fonds constitué par l'impôt à la consommation sur les carburants? Subsidiatement : s'il ne l'a pas déjà fait, quand va-t-il le faire ?